



Ma demande un extrait de naissance et certificat de nationalité

Par **bialouk**, le **24/10/2008** à **11:03**

bonjour je suis né en 1941 a Tunis inscrit a l'état civil française transférée a nante je suis de père français d'origine algérienne et de mère tunisienne mon aïeul grand père de mon père est décoré de la légion d'honneur par décret année 1912 ce qui le considéré comme français étant donné que cette décoration lui a été attribuée et non admis en qualité de français et dont la devise est honneur et patrie, mon père a aussi été décoré par le bey de Tunis (nichen el fetkhar) décoration approuvée par les autorités françaises de l'époque est considérée comme décoration française en 1962 j'ai sollicité des autorités consulaires françaises en Tunisie un passeport ce qui m'a été remis portant la nationalité française ce document m'a permis de travailler a cette époque en Allemagne ou j'étais considéré comme français que dois-je fournir pour obtenir le certificat de nationalité française a qui dois-je m'adresser les services d'état civil de nante me réclament mon affiliation que dois-je leur fournir C alors que ses derniers mon adressé dans les années 1980 un extrait de naissance portant la mention française document remis a ma fille de nationalité française je vous prie de me renseigner merci.

Par **abdel71100**, le **24/10/2008** à **15:39**

bonjour mon ami en ce qui concerne ton certificat de nationalité tu dois contacté le tribunal administratif de ta commune et il te diront ci est bien le cas ou tu prouves que tu es francais bonne chance

Par **jeetendra**, le **24/10/2008** à **16:02**

bonjour, avez vous contacté le Consulat de France en Tunisie pour qu'il vous délivre un passeport et une carte d'identité Française, c'est à vous d'apporter les preuves de votre nationalité Française (ancien passeport, carte d'identité, extrait d'acte de naissance, preuve de la nationalité Française de votre père).

Sinon pour obtenir le certificat de nationalité il faut adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au greffier en chef du Tribunal d'instance à Paris 75013, 30 rue du chateau des rentiers, pour les actes de l'état civil c'est à Nantes qu'il faut écrire, courage à vous, cordialement